

COMMUNE DE PRANGINS



Prangins, le 13 octobre 1980

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 38/80

Concerne : Demande de crédit pour la fourniture et la pose d'une citerne à mazout de 20'000 lt, pour alimenter l'église et la grande salle.

Municipal responsable : M. Richard Bader

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Comme annoncé lors de l'assemblée du mois de juin, la Municipalité désire faire installer une citerne à mazout de 20 m³ pour alimenter les bâtiments cités ci-dessus. En effet, vu l'instabilité du marché actuel et le ravitaillement pouvant devenir problématique, il serait judicieux que le Conseil accepte cette dépense supplémentaire, qui pourrait être prise sur le crédit accordé pour les travaux de réfection du temple, son financement étant ainsi assuré. La citerne actuelle, d'une capacité de 10 m³, alimente aussi l'auberge communale en plus des deux bâtiments cités. La Commune vend le mazout au tenancier au prix-courant. Ce dernier, désirant favoriser sa clientèle, serait alors indépendant et pourrait acheter son mazout au fournisseur de son choix.

Le coût des travaux se décompose comme suit :

- Travaux de terrassement, déchargement et mise en place de la citerne	fr.	8'000.--
- Terrassement, dépose et évacuation de la citerne existante	fr.	800.--
- Fourniture et pose d'une citerne de 20 m ³ pour zone B	fr.	17'805.--
- Raccordement électrique de la sonde et divers	fr.	1'395.--
- Honoraires architecte	fr.	1'500.--

Le montant total devisé s'élève à fr. 29'500.--, arrondi à fr. 30'000.--. Ces prix sont valables jusqu'à fin novembre 1980.

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 38/80 concernant une demande de crédit pour la fourniture et la pose d'une citerne à mazout de 20'000 lt, pour alimenter l'église et la grande salle

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

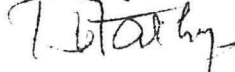
d é c i d e

1/ d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à la fourniture et la pose d'une citerne à mazout de 20'000 lt, pour alimenter l'église et la grande salle.

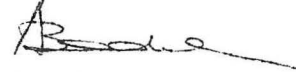
Ainsi délibéré en séance extraordinaire de Municipalité du 11 octobre 1980, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


F. Mathey

le secrétaire


A. Badel